Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**
European Conference of **Presidents of Parliament**
Rome, 15-16 octobre 2026 / 15-16 October 2026

RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRALES ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Vendredi 16 octobre 2026, 8 h 30 – 10 h

TRANSPARENCE, INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE : RENOUVELER LA CONFIANCE DANS LES PARLEMENTS

DOCUMENT D'INFORMATION

Confiance du public et normes d'intégrité

La confiance du public dans les institutions démocratiques est essentielle à leur légitimité et à leur bon fonctionnement, et revêt une importance d'autant plus cruciale dans le cas des parlements, compte tenu du rôle qu'ils jouent en tant qu'institutions composées de représentant·es du peuple. La légitimité des parlements repose en effet sur leur caractère représentatif et sur leur devoir de servir l'intérêt général tout en agissant dans le respect des normes les plus strictes. En s'imposant un très haut niveau d'exigence, ils peuvent montrer l'exemple et contribuer à renforcer la confiance des citoyen·nes dans leur institution. Cependant, la confiance du public dans les parlements est mise à rude épreuve lorsque celui-ci a le sentiment que certains acteurs exercent de façon opaque une influence indue sur le processus décisionnel démocratique. La polarisation politique et sociétale croissante, ainsi que la désinformation, ne font qu'exacerber ces inquiétudes.

Principales questions à examiner lors des discussions :

Cette discussion vise à étudier le défi que représente le renouvellement de la confiance du public dans les parlements, en accordant une importance particulière au rôle que peuvent jouer les cadres d'intégrité parlementaires pour renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques. Nous invitons les participant·es à faire part de leur expérience, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes.

- **Les causes de la perte de confiance du public dans les institutions démocratiques :** Quels sont les principaux facteurs à l'origine de cette baisse de confiance, notamment en ce qui concerne l'impact de la désinformation, de la polarisation, du sentiment de détachement vis-à-vis des élites et des lacunes dans l'application des normes éthiques ?
- **Normes éthiques et attentes du public :** Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que leurs normes éthiques évoluent au même rythme que les attentes du public ?
- **Des parlements transparents et indépendants :** Quelles mesures visant à garantir la transparence les administrations parlementaires peuvent-elles adopter pour renforcer la confiance des citoyen·es dans les institutions ? Quels outils techniques les administrations peuvent-elles mettre à disposition pour garantir la transparence ? Quel potentiel l'utilisation de l'IA offre-t-elle en termes d'amélioration de la transparence ?
- **Vers une culture du leadership éthique :** Comment favoriser une culture du leadership éthique au sein des parlements ? Comment y parvenir au niveau de secrétariat ?
- Comment les administrations parlementaires peuvent-elles contribuer à l'**élaboration de normes éthiques plus strictes** ?
- Comment les administrations parlementaires peuvent contribuer à la **mise en œuvre des codes de conduite** ?

- **Rôle du Conseil de l'Europe :** Quelles mesures supplémentaires le Conseil de l'Europe peut-il prendre pour aider les parlements nationaux à diffuser les bonnes pratiques en matière de transparence, d'éthique et d'intégrité, et à renforcer la confiance du public dans les institutions démocratiques ?

* * * * *

Il est également possible de se **référer aux documents suivants** :

Résolutions de l'APCE :

- Résolution 2632 (2025) « Identifier et gérer les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée parlementaire »
- Résolution 2596 (2025) « Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe »
- Résolution 2405 (2021) « Révision du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire : pour y introduire l'interdiction explicite du sexisme, du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle et de comportements sexuels abusifs »
- Résolution 2406 (2021) « Lutte contre la corruption – Principes généraux de la responsabilité politique »
- Résolution 2170 (2017) « Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption politique »
- Résolution 1943 (2013) et Recommandation 2019 (2013) « La corruption : une menace à la prééminence du droit »
- Résolution 1903 (2012) « Déontologie des membres de l'Assemblée parlementaire : bonne pratique ou devoir ? »
- Résolution 1214 (2000) « Rôle des parlements dans la lutte contre la corruption »

Autres textes de référence :

- Projet de l'APCE visant à « renforcer la déontologie et l'intégrité dans les parlements »
- Étude publiée conjointement par l'UIP et l'APCE sur le thème « Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements en Europe »
- Site web du GRECO (Groupe d'États contre la corruption) du Conseil de l'Europe, et en particulier les recommandations adressées à chaque État membre dans le cadre de son 4e Cycle d'évaluation, consacré à la prévention de la corruption des parlementaires (ainsi que des juges et des procureurs).

Le **Centre européen de recherche et de documentation parlementaires** (**CERDP**) s'est montré très actif dans la promotion des échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques sur le sujet. On peut citer à cet égard les demandes suivantes, formulées récemment par les parlements nationaux :

- Demande n° 6236 – Les instances chargées de veiller au respect de l'éthique des députés (2026)
- Demande n° 6233 – Formation pour les parlementaires sur le comportement éthique (2026)
- Demande n° 5935 – Violations du Code d'éthique (2024)
- Demande n° 5910 – Cadeaux et hospitalités aux parlementaires (2024)
- Demande n° 5751 – Code de conduite des membres du parlement en dehors de leurs activités parlementaires (2024)
- Demande nº 5537 – Prévention de la corruption et prévention des conflits d'intérêts parmi les collaborateurs des parlementaires (2023)
- Demande nº 5478 – Activités de lutte contre la corruption menées par l'administration parlementaire (2023)
- Demande nº 5335 – Réglementation applicable aux parlementaires en ce qui concerne les comportements indésirables (2023)
- Demande nº 5167 – Agents publics et activités commerciales : conflit d'intérêts (2022)
- Demande nº 5100 – Règles régissant le lobbying au sein des parlements nationaux (2022)
- Demande n° 5096 – Transparence dans le processus de décision (2022)

- Demandes nº 4814 et 4815 – Enquêtes sur les cas d'intimidation, de harcèlement et de comportements répréhensibles à caractère sexuel (2021)
- Demande nº 4537 – Accompagnement des parlementaires pour leur apporter des orientations éthiques concernant leur comportement (2020)
- Demande nº 4451 – Sanctions applicables par les parlements à l'encontre des parlementaires (2020)
- Demande nº 4127 – Charte du Conseil d'éthique (2019)
- Demande nº 4065 – Code de conduite des parlementaires
- Demande nº 3857 – Cadeaux acceptés par les parlementaires (2018)
- Demandes nºs 2946 et 2468 – Structures et procédures relatives au code de conduite des parlementaires (2015)